

**Championnat qualificatif Jeunes de Paris
au championnat Ile de France des Jeunes 2019
(n° homologation: 46642, 46643, 46644, 46645, 46646)**

Dimanche 11 novembre 2018

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

Ce tournoi est organisé par le Comité départemental du jeu d'échecs de Paris, le dimanche 11 novembre 2018, dans le cadre du règlement des qualifications au championnat IdF des Jeunes et au championnat de France Jeunes établi par la Ligue Ile de France des Echecs le 20 juillet 2018, et du règlement du championnat de France des Jeunes établi par la FFE le 3 mars 2018.

Il s'adresse à tous les jeunes licenciés (A ou B de la FFE) dans un club fédéral du département de Paris, des catégories mixtes Petits Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins et Minimes.

Les qualifiés d'office au championnat IdF Jeunes ou/et au championnat de France Jeunes ne peuvent pas participer à ce championnat départemental.

Les participants qui n'auront pas réglé les droits à la clôture des inscriptions seront radiés de la liste des participants.

Les tranches 1&2 du coefficient familial se verront offrir l'inscription par le cdpe.

Avant la fin des inscriptions, les arbitres tiendront au courant l'organisateur de la présence de joueurs non licenciés dans leur tournoi, et ce afin d'alerter les clubs... Par défaut les joueurs non licenciés pour le tournoi seront licenciés B au club de Lutèce (modifications ultérieures possibles).

Les arbitres ne porteront pas de marques distinctives de leur club par souci de neutralité.

Un système de référent est mis en place pour les clubs et ce afin de gérer la sécurité des jeunes. Ce sera un référent pour 5 à 12 jeunes d'un même club, 2 référents pour 13 à 24 jeunes, plus 1 par tranche de 12.

La limite maximum de joueurs est de 500, il est probable que les petites catégories jouent avec des pendules mécaniques.

Article 1 : Déroulement du tournoi.

A1.1) lieu de rencontre :

Halle Carpentier, 75013 Paris

A1.2) inscription et droits d'engagement :

les joueurs devront avoir une licence fédérale à jour (licence B ou A) pour pouvoir s'inscrire

Inscription individuelle et paiement en ligne (par carte bleue) uniquement via le site du CDPE (« Paris échecs »)
Clôture des inscriptions : le Mercredi 7 novembre 2018 à 23h59

- **22 €** de droits d'engagement par compétiteur

La liste des participants sera mise en ligne sur le site de la FFE, par chaque arbitre principal, le vendredi 9 novembre 2018, pour détecter d'éventuels problèmes d'inscriptions en ligne. L'appariement de la ronde 1 sera en ligne dès le samedi matin.

A1.3) nombre de tournois, rondes, cadence, horaires :

5 tournois mixtes par catégories d'âges :

U8 – Petits Poussins

U10 – Poussins

U12 – Pupilles

U14 – Benjamins

U16 – Minimes

Cadence de **2 x 20 minutes**, en **7 rondes** en système suisse.

Dimanche 11 novembre 2018 :

à partir de 9h : accueil des participants,

Horaire prévisionnel des rondes, donné à titre indicatif :

R1 à **10h**, R2 à **10h55**, R3 à **11h50**

Pause déjeuner d'environ 50 min, de 12h40 à 13h30

R4 à **13h30**, R5 à **14h25**, R6 à **15h20**, R7 à **16h15**

Remise des prix vers 17h30

A1.4) règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la FIDE (Janvier 2018) et son annexe A pour les Echecs Rapides non supervisés (Article A.4). En particulier :

- 1) Un coup illégal est achevé quand la pendule de l'adversaire a été déclenchée. L'adversaire est alors autorisé à réclamer que le joueur a achevé un coup illégal. **Dans toutes les catégories**, pour le premier coup illégal d'un joueur au cours d'une même partie, l'arbitre donnera **2 minutes supplémentaires** à son l'adversaire **après réclamation** de ce dernier (un deuxième coup illégal du même joueur au cours d'une même partie entraîne, après réclamation, la perte de la partie ; cependant la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux).
- 2) Forfait sportif déclaré après **20 minutes** de retard à l'échiquier.
- 3) La **chute du drapeau est annoncée par l'arbitre**, comme prévu dans le règlement.
- 4) Toute sonnerie de portable d'un joueur sera pénalisée par la perte de la partie.
- 5) Si l'arbitre observe **2 rois en échec**, ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la **partie nulle**. *A.4.d*
- 6) La directive III.4 ne s'appliquera pas.

Article 2 : appariements, nombre de places qualificatives, classement, départage, forfaits.

A2.1) appariements :

Appariements au système suisse, assisté par ordinateur (Papi), si l'effectif est suffisant.

Les joueurs n'ayant pas de classement Elo Rapide recevront un Elo Rapide estimé en fonction de leur catégorie d'âge (Petits Poussins et Poussins = **799**, Pupilles et Benjamins = **999**, Minimes = **1199**).

A2.2) nombre de places qualificatives au 2^e niveau :

Pour chaque catégorie d'âge concernée, est organisé un tournoi mixte qualificatif.

Les garçons et les filles d'une même catégorie d'âge sont regroupées dans un même tournoi.

Dans chaque tournoi seront alors **qualifiés au 2^e niveau** (au championnat IdF des Jeunes) les joueurs qui totaliseront la **moitié des points + 0,5 point**, c'est-à-dire **4 points dans un tournoi de 7 rondes**.

En cas d'effectifs insuffisants dans un tournoi qualificatif :

Les 6 premières filles + leurs éventuelles ex-aequo, seront qualifiées au 2^e niveau

Pour se qualifier au 2^e niveau, il faudra obligatoirement avoir marqué 1 point sur l'échiquier.

A2.3) communication des résultats, classement individuel :

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = ½, perte = 0)

A chaque fin de partie, c'est le gagnant qui va donner le résultat de la partie à l'arbitre principal de son tournoi.

En cas d'égalité, c'est le conducteur des Blancs qui va donner le résultat.

Ensuite, les joueurs ayant terminé leur partie quittent l'aire de jeu, et rejoignent leurs accompagnateurs, en attendant la fin des parties en cours, et l'affichage du nouvel appariement.

A2.4) les qualifiés d'office :

Les qualifiés d'office au championnat de France Jeunes (via leur Elo ou leurs résultats lors du précédent championnat) et les qualifiés d'office au championnat IdF Jeunes (via leur Elo) **ne peuvent pas participer aux Qualifications Jeunes du 75** (qui ne décernent pas les titres de champions parisiens).

Rappelons que sont qualifiés d'office au 2^e niveau (championnat IdF Jeunes) les joueurs atteignant un Elo minimum en septembre 2018 (FFE ou Fide) de :

U16 Minime G.....: 1950

U16 Minime F.....: 1700

U14 Benjamin G.....: 1850

U14 Benjamin F.....: 1600

U12 Pupille G.....: 1700

U12 Pupille F.....: 1450

U10 Poussin G.....: 1550

U10 Poussin F.....: 1300

A2.5) départages des ex aequo :

Les départages des ex aequo pour l'établissement du classement général de chaque tournoi sont les suivants :

- 1) **au Buchholz tronqué**
- 2) **au Buchholz**
- 3) **à la Performance**

a2.6) forfaits :

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi.

Article 3 : Les spectateurs.

Tous les spectateurs doivent rester à l'extérieur de l'aire de jeu.

Sont considérés comme spectateurs : les parents, les accompagnateurs, les entraîneurs et **les joueurs ayant terminé leur partie.**

Par ailleurs, il est interdit de manger ou de boire en dehors de la zone réservée à la buvette.

Il est également bien entendu interdit de fumer dans toute l'aire de jeu.

Par ailleurs des photos des participants seront prises lors de ce tournoi. Sauf mention contraire stipulée à l'avance par écrit des représentants légaux des participants à l'organisateur, ceux-ci acceptent que les joueurs et les accompagnateurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur les sites internet du club organisateur, du Canal, du comité départemental d'échecs de Paris, de la Ligue IdF et de la FFE.

Article 4 : Arbitrage.

Arbitres principaux :

U16 Minimes.....: Alfredo LORENZO (AF Elite 1 - IA)
U14 Benjamins.....: Isabelle BONVALOT (AF Open 2)
U12 Pupilles.....: Loriane LEBRET (AF Elite 1 - FA)
U10 Poussins.....: Rodolphe COSMI (AF Open 1)
U8 Petits Poussins...: Xavier RUBINI (AF Elite 1 - FA)

Arbitres secondants et aide en salle :

Louis RUBINI, Tim RUBINI, Pascal VEE, Marcin SOWA, Dany WEIL.

Article 5 : Conclusion

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Paris, le 28 octobre 2018

Yves Lamorelle, président du CDPE

Alfredo Lorenzo, Arbitre Principal